



---

# **La pauvreté, ça se mesure comment?**

---

Formation sur les seuils de faible revenu et de pauvreté

Dernière mise à jour: 25 novembre 2019



## Pourquoi mesurer la pauvreté?

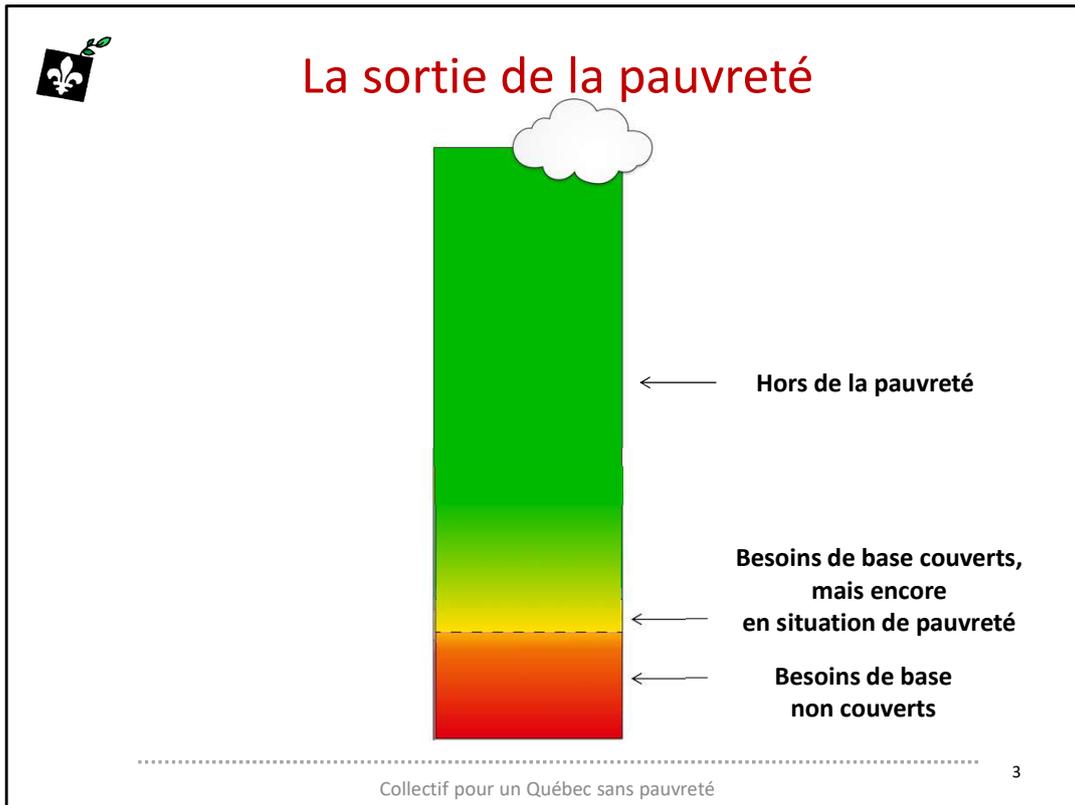
- Pour avoir un portrait global de la pauvreté au Québec.
- Pour développer des politiques qui s'attaquent au problème.

### À retenir

Pourquoi est-il important de mesurer la pauvreté au Québec?

Premièrement, parce qu'avoir en main des données sur la pauvreté nous permet de mieux connaître le problème et de brosser un portrait global de la pauvreté au Québec (nombre de personnes en situation de pauvreté et leurs caractéristiques, profondeur de la pauvreté, etc.).

Deuxièmement, parce que cette connaissance du problème nous alimente pour la recherche de solutions, c'est-à-dire qu'elle nous aide faire des propositions de politiques qui visent à réduire ou à éliminer la pauvreté ainsi qu'à en analyser les effets. Pensons par exemple aux programmes d'aide sociale ou de prêts et bourses, aux prestations pour les enfants ou pour les personnes âgées, et même au taux du salaire minimum.



### À retenir

Comment fait-on pour mesurer la pauvreté ou pour savoir qui est pauvre et qui ne l'est pas? Jusqu'à tout récemment, il n'existait pas de seuil officiel de la pauvreté au Canada. Ce n'est qu'en 2018 que le gouvernement du Canada a adopté une loi pour faire d'un indicateur connu, la Mesure du panier de consommation, le seuil officiel de la pauvreté au pays.

Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, cet indicateur place la barre trop basse.

Comme nous le verrons, il existe plusieurs indicateurs pour déterminer si une personne peut être considérée à faible revenu ou en situation de pauvreté.

Le Collectif présente la sortie de la pauvreté non pas comme un seuil correspondant à un montant d'argent précis, mais plutôt comme un continuum. Dans cette représentation graphique (à l'échelle), la progression des revenus est représentée par trois couleurs – le rouge, le jaune et le vert – jointes par des zones de transition. Il est important de réaliser que l'endroit où se situe une personne donnée sur ce continuum n'est pas nécessairement stable : un changement de situation peut la faire bouger à l'intérieur d'une zone ou encore la faire passer d'une zone à une autre.

-Le rouge : les personnes qui sont dans le rouge n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. Elles sont en situation de survie, ce qui compromet leur santé et leur dignité.

-Le jaune : les personnes qui sont dans le jaune arrivent à couvrir leurs besoins de base, mais leur situation économique est précaire.

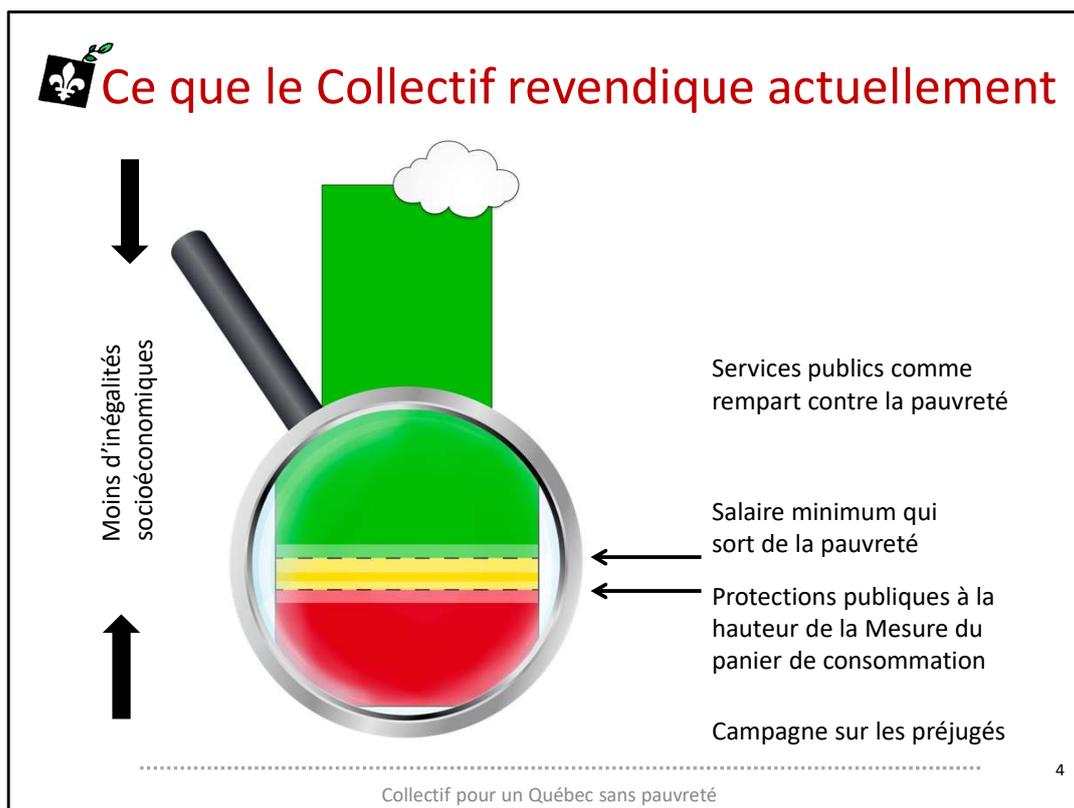
-Le vert : les personnes qui sont dans le vert ne sont pas en situation de pauvreté. Leur situation financière leur permet de faire des choix quant à la façon de dépenser leur revenu, sans avoir à couper dans un besoin de base pour en satisfaire un autre (par ex. : devoir choisir entre payer le loyer ou nourrir sa famille). On y retrouve des réalités très différentes : des personnes à peine sorties de la pauvreté, des personnes qui font partie de la classe moyenne et des personnes riches.

-Les couleurs pâles : ces couleurs nous rappellent qu'il y a des zones de transition entre le rouge et le jaune, et entre le jaune et le vert. Elles montrent qu'on ne passe pas de « pauvre » à « non pauvre » lorsqu'on gagne quelques dollars supplémentaires. Une personne dont le revenu se situe dans une de ces zones de transition peut voir sa qualité de vie s'améliorer, mais celle-ci peut vite se dégrader si un imprévu survient.

Le nuage : c'est le 1 % le plus riche au Québec. En 2017, pour faire partie du 1 % le plus riche de sa communauté, il fallait gagner un revenu (avant impôt) de 231 300 \$ à Montréal, 202 600 à Québec, 180 200 \$ à Saguenay, 179 200 \$ à Sherbrooke, et 174 100 \$ à Trois-Rivières.

#### Source

- Statistique Canada, *Tableau 11-10-0056-01 Les déclarants à revenu élevé, au Canada, seuils régionaux particuliers*, [ww150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110005601](http://ww150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110005601)



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté porte 5 revendications visant à réduire la pauvreté, les inégalités et les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

1. Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation.
2. La fixation du salaire minimum à 15 \$ l'heure, afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
3. La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
4. La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.
5. L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.



# **LES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR MESURER LA PAUVRETÉ**



## Quelques mises en garde...

- Les indicateurs n'expriment pas la pauvreté en soi. Ils sont basés sur un jugement ou une représentation qu'on se fait de la pauvreté.
- Basés sur des méthodes de calcul et des sources de données différentes, les indicateurs peuvent parfois varier dans des directions opposées d'une année à l'autre.
- Pour avoir un portrait plus précis de la pauvreté à un moment déterminé, il est recommandé de se référer à plusieurs indicateurs.

### À retenir

Avant d'aller plus loin, il est important de comprendre que chaque indicateur a un rôle précis ainsi que des limites.

Les indicateurs n'expriment pas la pauvreté en soi. En effet, la façon dont chacun est construit repose sur un jugement ou une représentation de la pauvreté. Chaque indicateur mesure donc une facette particulière de la pauvreté.

De plus, puisque les indicateurs sont construits de façon très différente et qu'ils ne mesurent pas tous la même chose, il est possible que la position qu'ils occupent sur le continuum rouge-jaune-vert change d'une année à l'autre : en fait, la distance séparant les indicateurs, et même parfois l'ordre dans lequel ils sont placés, peuvent varier. Il est donc recommandé de consulter plus d'un indicateur pour être en mesure de tracer un portrait global de la pauvreté à un moment donné.



## Présentation des indicateurs

Pour chacun des indicateurs, nous présenterons :

- une définition
- le revenu\* auquel il correspond en 2019
- l'endroit où il se situe sur le continuum rouge-jaune-vert
- la proportion de la population qui se trouve en situation de faible revenu

\* Revenu après impôt, pour une personne seule

Collectif pour un Québec sans pauvreté

7

### À retenir

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer le faible revenu. Mais laquelle faut-il choisir? Cette question fait depuis longtemps l'objet de vifs débats, les analystes, décideurs, instituts de recherche et organismes à but non lucratif ne s'entendant pas toujours sur la méthode à utiliser.

Nous cherchons ici à faire connaître les indicateurs les plus utilisés ainsi que ceux qui nous semblent les plus pertinents pour mesurer le faible revenu.

Pour chacun des indicateurs, nous présenterons donc :

- une définition
- le revenu qui était nécessaire pour atteindre ce seuil en 2019
- l'endroit où il se situe sur le continuum rouge-jaune-vert
- la proportion de la population qui se trouve en situation de faible revenu, selon cet indicateur.

Lorsqu'il existe des seuils avant impôt et après impôt, nous présentons les seuils basés sur les revenus après impôt, afin de prendre en compte l'effet redistributif de la fiscalité. Les seuils après impôt font référence au revenu disponible, c'est-à-dire à l'argent que les gens ont réellement dans leurs poches, après avoir payé leur impôt et bénéficié de différents crédits et allocations. Les montants indiqués sont ceux d'une personne vivant seule.



## Il existe deux types d'approche pour mesurer la pauvreté

- L'approche budgétaire
  - Basée sur un panier de consommation de biens et de services nécessaires pour soit combler ses besoins de base, soit sortir de la pauvreté
- L'approche relative
  - Basée sur une comparaison des revenus des ménages

Collectif pour un Québec sans pauvreté

8

### À retenir

Les deux principales approches qui permettent de mesurer le faible revenu sont : l'approche *budgétaire* et l'approche *relative*.

L'approche budgétaire est basée sur ce qui est jugé nécessaire pour combler les besoins de base ou encore pour sortir de la pauvreté. Les indicateurs qui l'utilisent sont basés sur le revenu qu'un ménage doit avoir pour se procurer un panier de biens et de services déterminés. Le coût de ce panier est ajusté pour tenir compte du coût de la vie qui varie d'une région à l'autre et du nombre de personnes dans le ménage. Certains qualifient aussi cette approche d'« absolue ». L'approche relative, elle, compare les revenus des ménages les uns avec les autres. Les indicateurs qui l'utilisent fixent un seuil au-dessous duquel le niveau de vie d'un ménage est jugé si différent de celui de la moyenne des ménages vivant dans une communauté de même taille, que cela peut nuire à son intégration sociale.

### Informations complémentaires

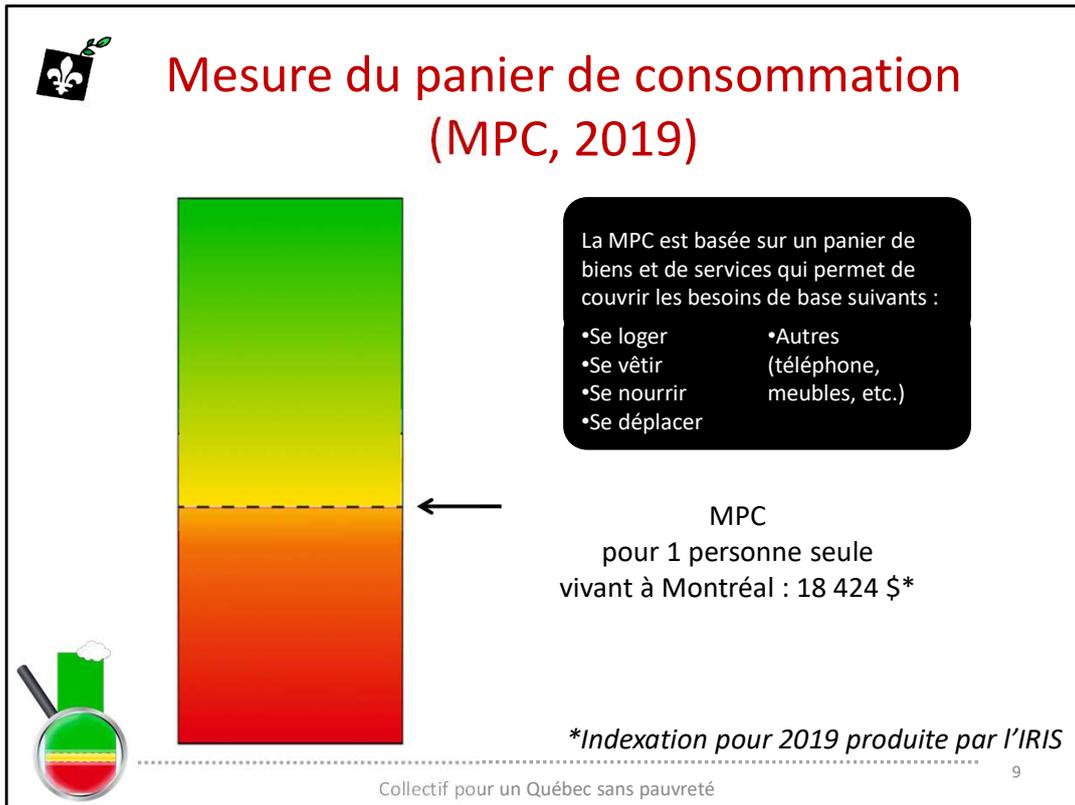
Chaque approche comporte des avantages et des inconvénients.

L'approche relative est particulièrement utile pour faire ressortir les inégalités entre la classe moyenne et les personnes les plus pauvres, alors que l'approche budgétaire est particulièrement utile pour déterminer ce qui est nécessaire à tel ou tel type de ménage pour être en mesure d'assurer sa subsistance ou de sortir de la pauvreté.

La principale critique de l'approche budgétaire, c'est que les biens et services faisant partie du panier de consommation découlent de jugements subjectifs. Pour ce qui est de l'approche relative, elle a comme principal désavantage de sous-estimer l'ampleur de la pauvreté en période de crise économique, puisque les revenus de la population sur lesquels se basent ses calculs ont eux aussi tendance à fluctuer en fonction de la conjoncture économique.

### Sources

- Carole Yerochewski (2014), *Quand travailler enferme dans la pauvreté. Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*, pp.1-21.
- Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2005), *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, pp. 11-12, [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/inventaire-indicateurs.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/inventaire-indicateurs.html)
- Institut du Nouveau Monde (s.d.), « Trois mesures de faible revenu », <http://inm.qc.ca/blog/trois-mesures-de-faible-revenu/>



### À retenir

En 2018, le gouvernement fédéral a choisi la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil officiel de pauvreté au Canada.

La Mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure de type budgétaire. Statistique Canada la décrit ainsi : elle est basée sur le coût d'un panier de biens et de services « correspondant à un niveau de vie de base ». Ce panier comprend la nourriture, les vêtements, les chaussures, le transport, le logement (avec l'eau, le chauffage, l'électricité, une cuisinière, un réfrigérateur et l'usage d'une laveuse et d'une sècheuse) et d'autres biens et services (dont le téléphone, les meubles, les petits appareils électriques, le matériel de sport ou de divertissement, etc.) qui sont nécessaires pour l'intégration sociale.

Selon la MPC, une personne seule ou un ménage est considéré à faible revenu lorsque son revenu disponible ne lui permet pas de se procurer les biens et services inclus dans ce panier.

Au Québec, bon an mal an, c'est environ une personne sur dix qui est dans le rouge et qui n'a pas un revenu suffisant pour couvrir ses besoins de base. En 2017, 9 % de la population du Québec, soit plus de 746 000 personnes, avait un revenu qui les plaçait sous la barre de la MPC.

Une personne vivant seule à Montréal avait besoin, en 2019, de 18 424 \$ pour satisfaire ses besoins de base et atteindre le seuil de la MPC.

### Informations complémentaires

C'est Statistique Canada qui calcule le revenu nécessaire pour se procurer ce panier de

biens et de services. Il varie selon le nombre de personnes dans le ménage et selon la région et la province, afin de refléter les variations de coût de la vie d'un endroit à l'autre. Les biens et services contenus dans le panier sont indexés annuellement et révisés périodiquement (la dernière révision a eu lieu en 2011; une autre est présentement en cours et devrait être publiée au début 2020). Le montant présenté ici a été indexé par les chercheur-e-s de l'IRIS pour l'année 2019.

En 2017, 9 % de la population du Québec était dans le rouge. On constate toutefois que certaines catégories de personnes sont plus susceptibles que d'autres d'avoir des revenus insuffisants pour couvrir leurs besoins de base. C'est notamment le cas des personnes seules : 23 % des personnes vivant seules étaient dans cette situation, comparativement à 4,3 % des personnes vivant en couple (sans enfant) et à 5,7 % des personnes vivant dans une famille biparentale avec enfant(s). La situation de pauvreté des personnes seules connaît peu de fluctuations alors que celle des familles a chuté de façon importante. En effet, au cours des dernières décennies, les gouvernements ont particulièrement veillé à réduire la pauvreté des familles biparentales ou monoparentales, par la création ou l'amélioration de programmes sociaux et de crédits d'impôt.

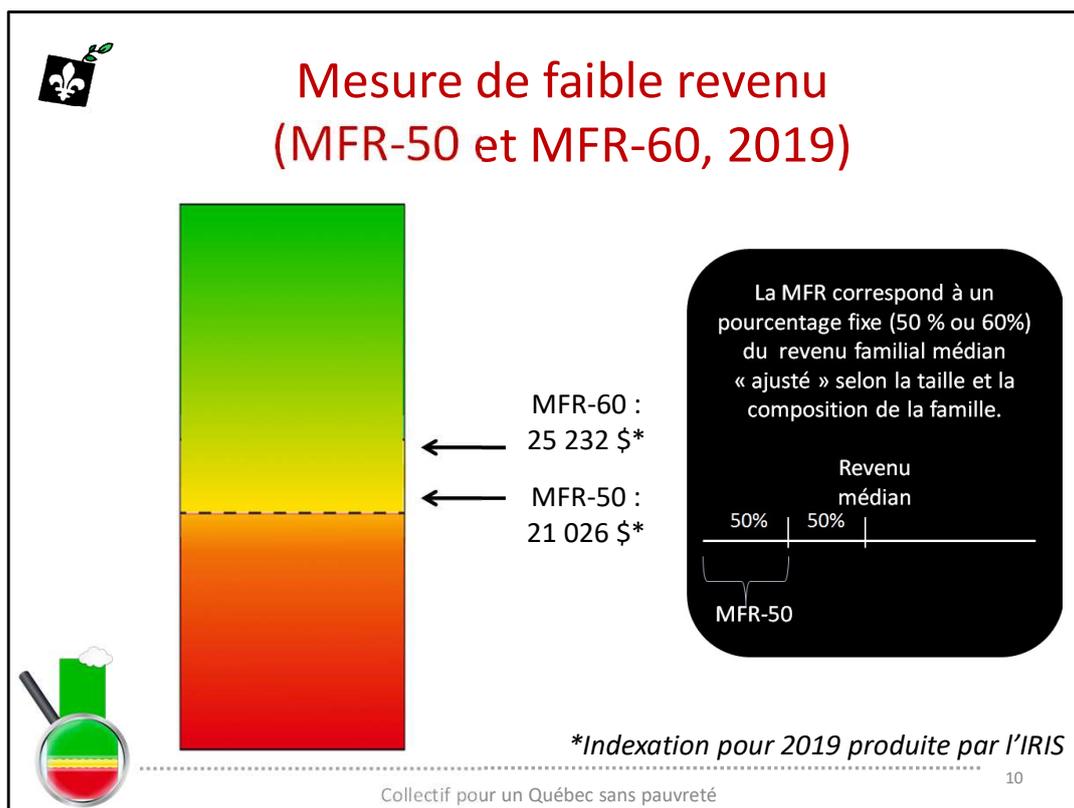
Dans le cadre de la nouvelle révision de la MPC, Statistique Canada veut examiner « s'il faut rajuster la MPC pour tenir compte de l'éloignement des répondants afin de produire (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces. » « Statistique Canada tient des discussions avec les coordonnateurs statistiques des trois territoires en vue de cerner les modifications particulières qu'il pourrait être nécessaire d'apporter afin d'établir des seuils de la MPC pour le Nord. » Cela pourrait donner lieu à une ou des MPC du Nord (MPC-N).

### Sources

- Philippe Hurteau, Vivian Labrie et Minh Nguyen (2019), *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté. Données pour différentes localités du Québec*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, p.4, <https://iris-recherche.gc.ca/publications/revenu-viable-2019>

- Statistique Canada (2019), *Tableau 11-10-0136-01 Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique*, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013601&pickMembers%5B0%5D=1.7](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013601&pickMembers%5B0%5D=1.7)

- Andrew Heisz (2019), *Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation*, Statistique Canada, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2019009-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2019009-fra.htm)



### À retenir

La Mesure de faible revenu (MFR) correspond à un pourcentage fixe (50 % ou 60 %) du revenu familial médian ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille (MFR-50 ou MFR-60). La médiane, c'est la ligne qui sépare la population en deux parties égales (50 % - 50 %).

La MFR est un indicateur relatif : son niveau varie en fonction d'un enrichissement ou d'un appauvrissement collectif. Il fait référence à l'effet d'exclusion que les personnes ayant un revenu significativement plus bas que les autres risquent de ressentir. En ce sens, il permet de mesurer les inégalités.

Est considéré à faible revenu un ménage ou une personne seule dont le revenu disponible se situe sous la barre des 50 % ou 60 % de la médiane.

Au Québec, en 2016, 14 % de la population n'atteignait pas le seuil de la MFR-50 et 17,6 % n'atteignaient pas celui de la MFR-60.

Selon l'indexation faite par l'IRIS, la MFR-50 s'élève, en 2019, à 21 026 \$ et la MFR-60 à 25 232 \$.

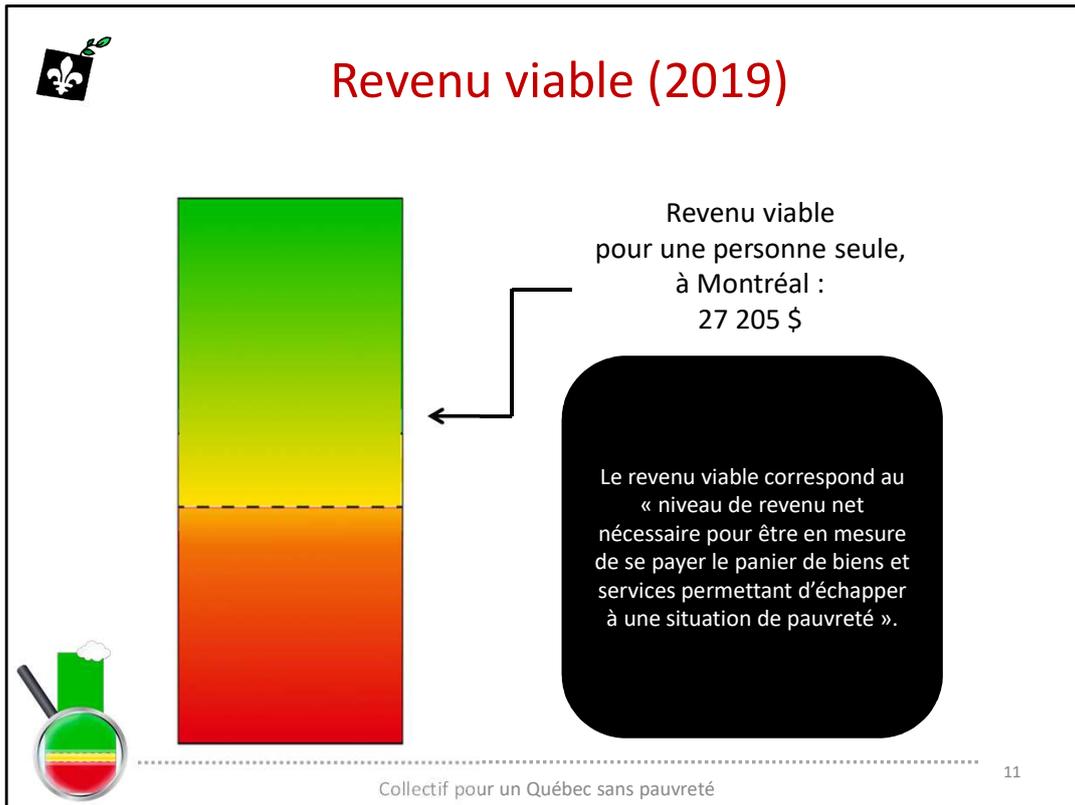
### Informations complémentaires

Attention : Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) calculent tous les deux la mesure de faible revenu (MFR). La MFR de Statistique Canada est calculée à partir de la médiane des revenus des Canadien-ne-s ([www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/tab/t4\\_2-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/tab/t4_2-fra.cfm)) alors que la MFR de l'Institut de la statistique du Québec est calculée à partir de la médiane des revenus des Québécois-e-s ([www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-)

[societe/revenu/faible-revenu/seuilmfr\\_qcapi .htm](#)). La MFR de Statistique Canada surestime le taux de pauvreté au Québec, puisque le revenu des Canadien-ne-s est plus élevé que celui des Québécois-e-s. Pour comparer la situation d'une personne avec celle de sa communauté (ici, le Québec), mieux vaut utiliser la MFR calculée par l'ISQ.

### Sources

- Philippe Hurteau, Vivian Labrie et Minh Nguyen (2019), *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté Données pour différentes localités du Québec*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p.4, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2019>
- Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale (2018), *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*, [www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Etat-situation2018.pdf](http://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf)
- Statistique Canada (2018), *Tableau 11-10-0135-01 Statistiques de faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501>



### À retenir

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) définit le revenu viable comme étant le « niveau de revenu net nécessaire pour être en mesure de se payer le panier de biens et services permettant d'échapper à une situation de pauvreté ».

Le revenu viable est un indicateur qu'on dit budgétaire (absolu), puisqu'il se base sur les dépenses réelles d'un ménage. Il varie selon la situation familiale et l'endroit où habite le ménage. L'IRIS évalue donc le revenu viable en déterminant quel devrait être le revenu d'une personne ou d'une famille pour sortir de la pauvreté, compte tenu de ses dépenses, des impôts qu'elle paie et des transferts gouvernementaux qu'elle reçoit. Le panier de biens et de services élaboré par l'IRIS comprend davantage d'éléments que celui de la MPC puisqu'il vise « une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour une sortie de la pauvreté », et non juste la couverture des besoins de base et l'atteinte d'un niveau de vie « de base ». Il inclut la possibilité de faire des économies et des dépenses pour améliorer la situation ou la qualité de vie des personnes, comme prendre des vacances, faire une sortie au restaurant ou une activité en famille.

L'IRIS a calculé qu'en 2019, le revenu viable pour une personne seule vivant à Montréal est de 27 205 \$. En comparaison, il s'élève à 23 504 \$ à Trois-Rivières, à 26 651 \$ à Québec, à 23 888 \$ à Saguenay, à 25 753 \$ à Gatineau, à 24 037 \$ à Sherbrooke et à 30 935 \$ à Sept-Îles.

### Informations complémentaires

Évolution du concept de salaire et de revenu viables à l'IRIS :

-En 2015, l'IRIS a calculé un salaire viable pour les villes de Montréal et de Québec, en s'inspirant d'une méthodologie développée par Hugh Mackenzie et Jim Stanford pour estimer un salaire viable à Toronto (A Living Wage for Toronto, Toronto, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2008,

[www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario\\_Office\\_Pubs/2008/A\\_Living\\_Wage\\_for\\_Toronto.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario_Office_Pubs/2008/A_Living_Wage_for_Toronto.pdf)).

-Les conditions pour un tel salaire viable sont établies pour trois villes supplémentaires en 2016 (Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles), puis pour deux autres en 2017 (Gatineau et Sherbrooke).

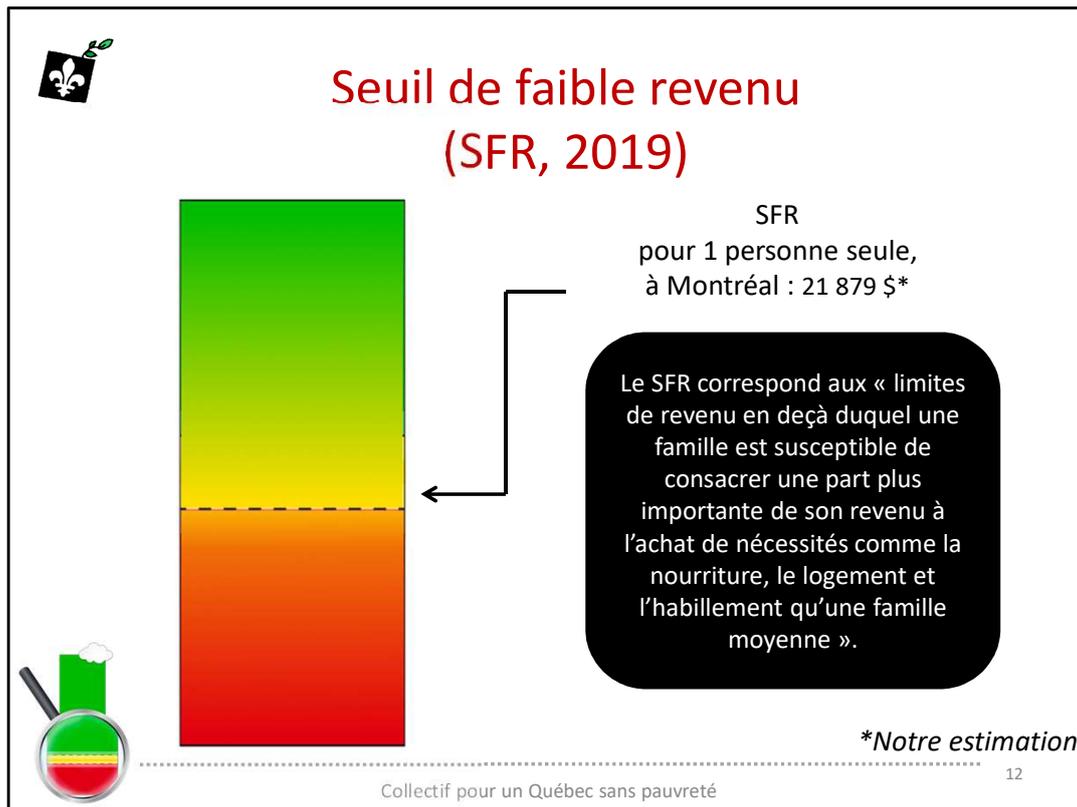
-« L'édition 2018 a fait évoluer le concept de salaire viable vers celui de revenu viable, avec des calculs pour les mêmes sept villes québécoises. Cette redéfinition permettait d'envisager le revenu viable comme un revenu disponible, à atteindre tant par le travail que par la fiscalité et les transferts, pour rendre possible le niveau de vie décrit dans la méthodologie »

### Sources

- Philippe Hurteau, Vivian Labrie et Minh Nguyen (2019), *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté. Données pour différentes localités du Québec*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2019>

- Philippe Hurteau (2018), *Le revenu viable : indicateur de sortie de pauvreté en 2018*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, [www.iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2018](http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2018)

- Philippe Hurteau et Minh Nguyen (2016), *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <http://iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2016>



### À retenir

Le Seuil de faible revenu (SFR) est une mesure qui est à la fois absolue et relative. Il est établi en fonction des habitudes de consommation réelles de la population, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Il correspond aux « limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne ».

Le SFR est calculé ou indexé depuis 1971. Le calcul se base sur l'ensemble de la population canadienne : il n'y a pas de seuil distinct pour le Québec. Les SFR sont calculés pour sept tailles de familles et cinq tailles de communauté.

Il s'agit d'un seuil souvent utilisé par le gouvernement et les médias. Il comporte toutefois plusieurs limites. Une de ces limites, et non la moindre, est que le panier de biens essentiels sur lequel le SFR est fondé n'a pas été révisé depuis près de 30 ans. Plusieurs organisations, dont le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté, ont fait le choix de ne plus l'utiliser. De plus, l'Institut de la statistique du Québec ne présente pas les données du SFR dans sa section sur les seuils de faible revenu.

Selon notre estimation, le SFR pour une personne seule habitant une région de 500 000 personnes et plus, s'élève à 21 879 \$ en 2019.

En 2017, 8,9 % de la population du Québec étaient considérés à faible revenu selon le SFR.

### Informations complémentaires

Le SFR est établi en fonction du revenu dépensé par la moyenne des familles

canadiennes pour les biens essentiels (logement, vêtements, nourriture), auquel Statistique Canada ajoute 20 points de pourcentage. En d'autres mots, selon cette mesure, un ménage est considéré à faible revenu s'il consacre pour la nourriture, les vêtements et le logement 20 % de plus de son revenu que la moyenne des ménages. Statistique Canada publie 70 seuils de revenu correspondant à partir de ce critère, soit des seuils avant et après impôt pour 7 tailles de ménage et 5 tailles de communauté. Statistique Canada insiste sur le fait que le SFR ne mesure pas la pauvreté, mais plutôt le faible revenu.

Cet indicateur comporte quatre limites importantes :

Le seuil varie selon la taille du ménage et du lieu de résidence, mais, contrairement à la MPC, il ne tient pas compte des variations du coût de la vie d'une province à l'autre ni entre les différentes agglomérations de même taille. Ces variations peuvent être dues, par exemple, à des différences de coûts et d'accès aux services publics comme les services de garde, etc.

Le SFR pour les petites villes ou les régions rurales est plus faible que pour les grandes villes. Pourtant, le coût de la vie n'y est pas nécessairement plus faible (par exemple, le coût du logement peut y être inférieur; mais le coût de la nourriture, des vêtements et du transport, lui, plus élevé, surtout dans les régions éloignées)

Le SFR n'inclut pas les coûts de transport, qui peuvent toutefois constituer des dépenses importantes et varient grandement d'une localité à l'autre.

Le SFR est indexé annuellement, mais le panier de biens essentiels sur lequel il est fondé est désuet, n'ayant pas été révisé depuis 1992. Cette mesure ne suit donc pas l'évolution du niveau de vie au Canada.

Nous avons indexé le SFR pour 2019 à l'aide de l'Indice des prix à la consommation [IPC] désaisonnalisé pour 2018 et de la prévision de la Banque Nationale du Canada de l'IPC du Québec pour l'année 2019.\* L'indexation selon le coût de la vie est pratique parce qu'elle permet une mise à jour facile et rapide de l'indicateur. Toutefois, comme le résume bien l'économiste Ruth Rose, il ne suffit pas d'indexer le SFR, il importe également de se questionner périodiquement sur la façon dont les personnes dépensent leur revenu. « La nécessité de ces révisions périodiques des seuils de pauvreté illustre la nature même de l'approche relative. Si on ne fait qu'indexer les seuils de pauvreté au coût de la vie, on ne tient pas compte de l'augmentation du niveau de vie auquel les "pauvres" ont aussi droit de participer. Par exemple, on ne tiendrait pas compte du fait qu'il est maintenant normal d'avoir (...) un téléphone et une télévision chez soi, des biens et services qui n'étaient pas des acquis généralisés il y a 40 ans. »

### Sources

- Statistique Canada (2019), *Tableau 11-10-0135-01 Statistique de faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*,

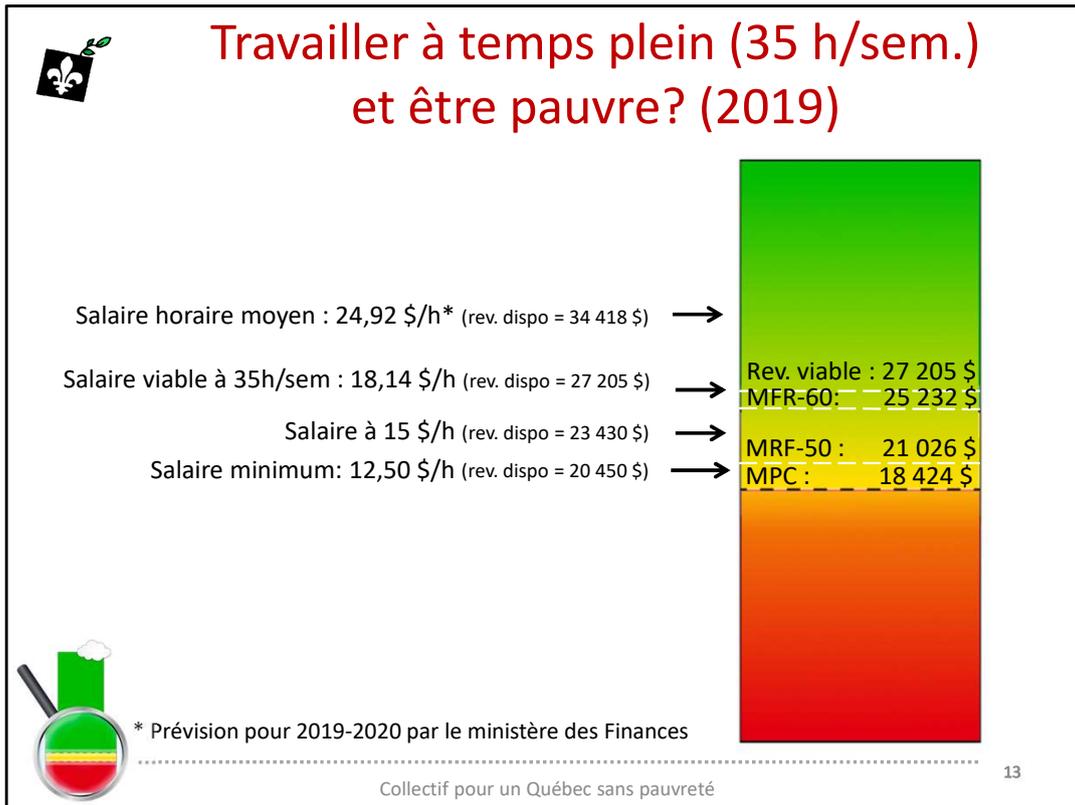
[www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501)

- Statistique Canada (2015), « Les seuils de faible revenu », *Les lignes de faible revenu, 2013-2014 : mise à jour*, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/2015002/lico-sfr-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/2015002/lico-sfr-fra.htm)

- Ruth Rose (2005), *Mesures de la pauvreté*, Département des sciences économiques, UQAM, 28 pages.

\* Banque Nationale du Canada (2019), « Le mensuel économique -- Économie et Stratégie », p.10, [www.bnc.ca/content/dam/bnc/fr/taux-et-analyses/analyse-](http://www.bnc.ca/content/dam/bnc/fr/taux-et-analyses/analyse-)

[economique/mensuel-economique.pdf](#); Desjardins (2017), « La pauvreté au Québec, une réalité encore présente », *Études économiques*,  
[www.desjardins.com/ressources/pdf/per0317f.pdf](http://www.desjardins.com/ressources/pdf/per0317f.pdf)



### À retenir

Cette figure situe différents niveaux de revenus de travail (à gauche) et les principaux indicateurs de sortie de pauvreté (dans le rectangle rouge-jaune-vert).

Elle illustre bien qu'au Québec, en 2019, travailler à temps plein au salaire minimum est encore synonyme de précarité économique. Par exemple, une personne vivant seule à Montréal et travaillant toute l'année 35 heures par semaine au salaire minimum arrive à dépasser le seuil de la MPC, mais est encore bien loin d'avoir un revenu viable.

À Montréal, en 2019, une personne seule doit gagner 18,14 \$ l'heure, en travaillant 35 h/sem., pour atteindre le revenu viable. Si cette même personne travaillait plutôt 37,5 heures par semaine, elle devrait gagner 16,93 \$ l'heure.

Aux fins de comparaison, nous avons également situé sur cette figure le salaire horaire moyen (24,92 \$). Il s'agit ici d'une prévision faite par le ministère des Finances pour l'année 2019-2020.

Tous ces calculs ont été faits pour une personne seule. Notons que les personnes travaillant au salaire minimum et ayant des enfants (familles monoparentales ou biparentales) s'en sortent un peu mieux, les prestations familiales haussant leurs revenus. Malgré tout, une analyse faite par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion montre qu'aucun type de ménage dépendant d'un seul emploi à temps plein au salaire minimum n'arrivait, en 2017, à atteindre le vert et donc à sortir de la pauvreté.

### Informations complémentaires

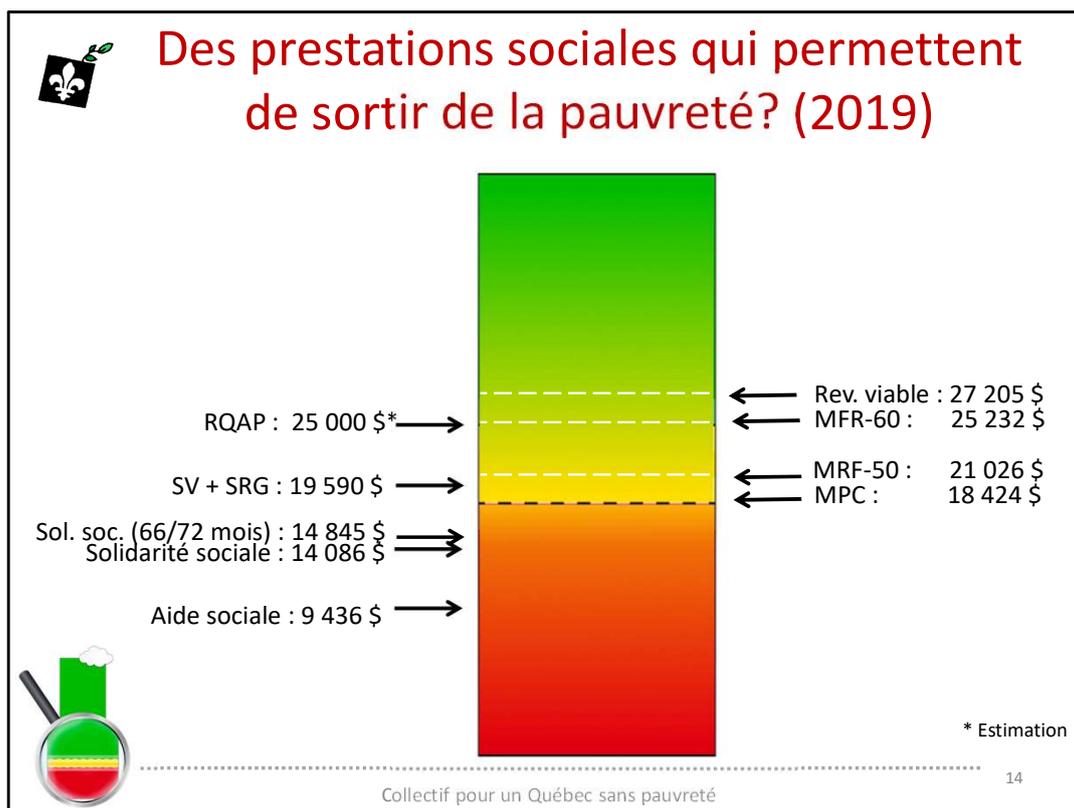
En 2019, une personne rémunérée au salaire minimum (12 \$/h du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et 12,50 \$/h à partir du 1<sup>er</sup> mai) et travaillant toute l'année 35 heures par semaine gagne un revenu brut de 22 450 \$. Son revenu disponible (après impôts, transferts et cotisations) est de 20 450 \$, ce qui la situe dans le jaune, environ 2 000 \$ au-dessus de la MPC.

En 2019, en travaillant 35 heures par semaine, toute l'année, une personne rémunérée 15 \$ l'heure gagne un revenu brut de 27 300 \$. Son revenu disponible est de 23 430 \$. Cela la place entre la MFR-50 et la MFR-60.

### Sources

- Philippe Hurteau, Vivian Labrie et Minh Nguyen (2019), *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté Données pour différentes localités du Québec*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenuviabile2019>

- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2017), *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2016*.



### À retenir

Cette figure présente, à gauche, le revenu disponible d'une personne seule qui reçoit divers types de prestations de soutien ou de remplacement du revenu, en comparaison avec les seuils de faible revenu et de pauvreté.

Dans tous les cas, le niveau de revenu présenté comprend le montant des prestations, ainsi que les crédits d'impôt destinés aux ménages à faible revenu (Crédit d'impôt pour solidarité et Crédit pour la TPS).

Une personne seule qui reçoit des prestations **d'aide sociale** dispose d'environ la moitié du revenu nécessaire pour couvrir ses besoins de base : son taux de couverture de la MPC s'élève à 51,2 %. Même les personnes qui reçoivent des prestations du programme de **Solidarité sociale** — pourtant reconnues comme ayant des « contraintes sévères à l'emploi » — ne disposent pas d'un revenu suffisant pour sortir du rouge.

Les personnes admissibles au « **Revenu de base** » (soit celles qui ont reçu, au cours des 72 derniers mois, des prestations de Solidarité sociale pendant au moins 66 mois) ont droit en 2019 à environ 800 \$ de plus. L'écart entre les prestations de Solidarité sociale et celles du Revenu de base augmente d'année en année, puisque les prestations de celui-ci augmentent plus rapidement. En 2023, lorsque le programme de Revenu de base sera pleinement mis en œuvre, le revenu des personnes admissibles devrait se situer légèrement au-dessus de la MPC.

Une personne vivant seule, âgée de 65 ans, qui ne travaille pas, qui ne reçoit pas de rente du Régime des rentes du Québec (RRQ) et qui n'a pas de régime privé de retraite reçoit un revenu minimum de 19 590 \$, ce qui lui permet tout juste de couvrir ses besoins de base (son revenu est environ 1 100 \$ au-dessus de la MPC). Sa pension de la **sécurité de la vieillesse (SV) et son supplément de revenu garanti (SRG)** versés par le gouvernement fédéral constituent la presque totalité de ce revenu (18 148 \$).

Une femme ayant travaillé à temps plein au salaire minimum pendant l'année précédant la naissance de son enfant et qui reçoit ensuite des prestations du **Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)** dispose d'un revenu d'environ 24 579 \$ (si elle choisit le régime de base qui lui donne droit à 50 semaines de prestation). Plus de la moitié de son revenu est composé des prestations du RQAP (12 053 \$) et des allocations pour enfants des gouvernements provincial et fédéral (9 978 \$) : cela reflète les liens importants qui unissent nos politiques familiales et nos politiques fiscales.

#### Informations complémentaires

- Sur la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) : La pension de la SV est une prestation mensuelle offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus qui satisfont aux conditions canadiennes relatives à la résidence et au statut juridique. Il s'agit d'un revenu imposable. Le montant de la pension est déterminé en fonction du nombre d'années vécues au Canada après l'âge de 18 ans. L'état matrimonial n'a pas d'influence sur la pension. Il faut avoir un revenu annuel inférieur à 126 058 \$ pour pouvoir la recevoir. Le montant maximal de la prestation est de 613,53 \$ par mois.

- Sur le Supplément de revenu garanti (SRG) : Le Supplément de revenu garanti est une prestation mensuelle non imposable. Y sont admissibles les bénéficiaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada. Le montant du SRG est calculé en fonction de l'état matrimonial et du revenu des personnes. L'admissibilité au SRG est révisée chaque année. Il faut un revenu annuel inférieur à 18 600 \$ pour y avoir droit. La prestation maximale du SRG est de 916,38 \$ par mois.

- Sur le RQAP : Le RQAP prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Le RQAP est un régime de remplacement du revenu : il faut avoir touché un revenu de travail pour y avoir droit. Les prestations d'assurance parentale sont imposables aux deux paliers de gouvernement. Le revenu maximal assurable pris en compte pour le calcul du montant des prestations s'établit à 76 500 \$ pour 2019. Il existe 2 régimes : le régime de base (50 semaines) et le régime particulier (40 semaines). Dans le régime particulier, le taux de remplacement est plus élevé que dans le régime de base.

- Sur la Solidarité sociale : prestations de solidarité sociale (1 061 \$/mois x 12 mois) + CIS (998 \$)\* + crédit TPS approximatif (356 \$) = 14 086 \$.

\* Notons que les personnes qui reçoivent des prestations d'Aide sociale ou de Solidarité sociale et qui n'ont pas fait de rapport d'impôt se voient privées de la plus grande partie de leur Crédit d'impôt pour solidarité (- 706 \$). Elles ne reçoivent que la composante « remboursement de la TVQ » du Crédit d'impôt pour solidarité.

#### Sources

- Gouvernement du Québec (2019), « Régime québécois d'assurance parentale », [www.rqap.gouv.qc.ca/](http://www.rqap.gouv.qc.ca/)

- Gouvernement du Canada (2019), « Régime de pensions du Canada – Aperçu », [www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html)

- Gouvernement du Québec (2019), « Nouveaux montants des prestations - Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme objectif emploi », [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI\\_Indexation\\_2019\\_FR\\_VF.pdf?1563284053](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI_Indexation_2019_FR_VF.pdf?1563284053)

- Ministère des Finances, (2019), Calculatrice « Revenu disponible 2018 à 2020 », [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp)



## En conclusion

- L'existence de différents indicateurs montrent la difficulté de situer de manière précise la sortie de la pauvreté.
- Ces indicateurs peuvent nous aider à faire des choix politiques qui vont dans le sens de la réalisation des droits humains et de la justice sociale.
- Comprendre ces indicateurs, c'est s'équiper pour contribuer aux débats sociaux.

### À retenir

Comme on a pu le constater, déterminer le revenu annuel correspondant à la sortie de la pauvreté n'est pas simple.

Aucun indicateur n'est « neutre » : le fait de choisir tel indicateur plutôt que tel autre va refléter nécessairement un angle particulier de la pauvreté.

Ces indicateurs peuvent chacun à leur façon nous aider à faire des choix politiques allant dans le sens de la réalisation des droits humains et de la justice sociale.

Comprendre les avantages et les désavantages des différents indicateurs, c'est s'équiper pour contribuer aux débats sociaux.